

LES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts regroupent l'ensemble des résidus végétaux provenant du jardinage et de l'entretien des espaces verts des particuliers : herbes, branchages, tailles, feuilles...

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés 20 euros/m³.

Les déchets végétaux sont à déposer dans les bennes vertes mises en place à :

- Champagny : Site du Theurey
- Etueffont : Déchèterie
- Frahier : Ateliers municipaux
- Giromagny : Communauté de Communes
- Masevaux-Niederbruck : Ateliers municipaux
- Plancher-Bas : Zone artisanale des Prés Lajus
- Plancher les Mines : Cimetière
- Ronchamp : Ancienne décharge
- Le Haut Soultzbach : Ancienne décharge communale de Soppe-Le-Haut



Ces déchets verts sont ensuite compostés selon le processus suivant :

- Tri avec une pelle mécanique
- Broyage
- Mélange et mise en andain pour obtenir une phase de fermentation aérobie
- Retournement pendant 3 ou 4 mois
- Maturation pendant 2 à 3 mois
- Criblage
- Commercialisation dans le respect de la norme NFU44-051- Amendement organique, du certificat ECO-FERT garantissant que les intrants sont utilisables en agriculture biologique, et de la charte Agriculteur Composteur de France gage de qualité des produits finis.

Collecter et traiter les déchets verts représentent un coût conséquent et en constante augmentation, les quantités apportées étant toujours plus importantes. En 2017, plus de 6 270 tonnes de déchets verts ont été traitées, pour un coût total de plus de 373 000 € TTC, soit près de 8 € par habitant.

Il est toutefois possible de **conserver la grande majorité des déchets verts dans son jardin** et de les gérer en interne. La tonte de pelouse et les feuilles sont facilement compostables et les petits branchages (*diamètre inférieur à 2 cm*) peuvent être

broyés en passant la tondeuse dessus si l'on ne possède pas de broyeur. Les déchets broyés et séchés peuvent être intégrés au **compost**, ils permettront une meilleure aération et donc une meilleure décomposition de celui-ci. Ils peuvent également servir de **paillage** pour couvrir ou fertiliser le sol et limiter la repousse des mauvaises herbes.

Pour plus d'informations, voir la fiche n° 9, encart consacré au jardinage.

